

Centre de Linguistique Appliquée (CLA) - Modification de la représentation de la Ville au Conseil d'Administration

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil d'Administration de l'Université a adopté, le 20 juin dernier, une modification des statuts du Centre de Linguistique Appliquée qui est un service commun d'enseignement et de recherche de l'Université de Franche-Comté.

Cette modification permet de faire figurer dans les statuts du CLA des missions importantes qui n'y étaient pas inscrites, comme la production d'outils pédagogiques, l'audit, le conseil, l'expertise y compris à l'étranger (ambassades de France dans le monde, alliances françaises, etc.), la préparation d'étudiants internationaux pour pouvoir intégrer les différentes formations de l'Université, la préparation à la mobilité des membres de l'Université de Franche-Comté, l'aide à la formation en langues des acteurs économiques franc-comtois.

Cette modification a également pour effet de permettre à des représentants élus des enseignants et du personnel du CLA de siéger au Conseil d'Administration. Le nouveau conseil est composé de 31 membres, à savoir 7 membres de droit, 11 membres élus et 13 personnalités extérieures dont le mandat est de trois ans. Parmi celles-ci, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon, sont invités à désigner chacun un représentant.

Il est proposé de désigner, pour trois ans, M. Sébastien MAIRE comme représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre de Linguistique Appliquée de l'Université.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.